Saint Michel Sport Marquette Tennis de Table

salle municipale du Touquet 4 rue du Touquet 59520 Marquette Lez Lille

Fiche d'inscription pour la saison 2026-2027

renseignements Corentin Kerfuric : 06 38 71 80 38
mail : corentin.kerfuric@gmail.com
site : www.marquette-ping.com (vous y retrouverez tous les documents relatifs au club)
facebook : marquette-ping

Nom Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe et/ou mobile	
Mail	

Mettre une croix spécifiant votre choix

adhésion adulte licence compétition (notez votre taille de maillot)	115 euros	
adhésion adulte licence loisir	90 euros	
adhésion jeunes 8 à 17 ans entraînement et compétition	105 euros	
licenciés non marquettois	5 € supplémentaires	
remise de 10 % à partir de la 2ème cotisation d'une même famille		
	à régler	€

Les cotisations et documents sont à fournir dès l'inscription.
Pour les règlements par chèque merci d'inscrire l'ordre : SMSM Tennis de Table
Les Pass Sport sont acceptés.
Les chèques vacances sont acceptés.

N°de licence :

date :
signature :

horaires des entraînements	mardi (loisir) 18h à 20h30
	mercredi (entraînement jeunes) 17h15 à 18h45
	vendredi (loisir) 18h à 20h30

J'autorise le club de Tennis de Table à prendre des photos et à les publier sur son site internet : oui non

Le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le questionnaire de santé majeur dès la saison 2026-2027 !

À compter du 1er juillet 2026, le règlement médical évolue afin de simplifier les démarches des licenciés tout en renforçant la prévention en matière de santé.

Cette évolution, entérinée lors du Conseil Fédéral du 30 mai 2026, introduit le Parcours Prévention Santé (PPS), qui remplace désormais le questionnaire de santé pour les licenciés majeurs.

Un parcours simple, personnalisé et gratuit.

Le PPS est un dispositif en ligne, gratuit, sécurisé et accessible depuis l'Espace Licencié. Il permet aux joueurs et joueuses âgés de 18 à 64 ans de valider leur licence avec pratique sportive au début de chaque saison, sans avoir à compléter le précédent questionnaire de santé. Les licenciés conservent toutefois la possibilité de présenter un certificat médical, qui peut se substituer au PPS.
Pour les licenciés de 65 ans et plus, le certificat médical reste obligatoire à chaque changement de catégorie. Entre deux changements de catégorie, si la pratique est continue, ils pourront également valider leur licence en réalisant un PPS. Dans tous les cas, si une personne s'identifie à l'un des symptômes ou des situations évoqués au cours du Parcours Prévention Santé, elle devra consulter un médecin et fournir un certificat médical avant de pouvoir obtenir une licence avec pratique sportive.

Depuis cette saison, **le site carte.fftt.com (rubrique JOUER > Où jouer ? > Trouver un club)** vous permet en plus de recenser l'ensemble des clubs affiliés à la fédération, de soumettre une demande d'inscription dans le club de votre choix, ou une réinscription dans votre club actuel ou précédent, en saisissant vous-mêmes toutes les informations nécessaires. La demande est ensuite transmise au club concerné, qui la retrouve dans son espace dirigeant, accompagné d'une notification par mail. **Cette démarche est à privilégier afin d'alléger la saisie des dossiers en début d'année pour les bénévoles du club**. Nous vous en remercions par avance !